

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



NOM DU CONTROLEUR	GRANDY Luc
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038Z7024 <i>Grandy Luc</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL QUIMPER Lotissement d'activité du Grand Guélen Rue Saint 29000 - QUIMPER
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z220
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	1er audit : 19/12/2024 - 2ème audit : 10/02/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET : Les non conformités et les remarques de l'audit précédent ont été corrigées et prises en compte.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

19/12/2025

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



Contrôleur : GRANDY Luc

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : GH-229-CA Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 23/06/2022 N° PV : 25012185

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24011608	04/11/2024	RAS
24011615	05/11/2024	RAS
24011618	06/11/2024	RAS
24011624	07/11/2024	RAS
24011633	08/11/2024	RAS
24011647	12/11/2024	RAS
24011665	15/11/2024	RAS
24011675	18/11/2024	RAS
24011693	19/11/2024	RAS
24011710	21/11/2024	RAS



Contrôleur : GRANDY Luc

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



Contrôleur : GRANDY Luc

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PRÉPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique 2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 4.1.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : la fixation des optiques doit être contrôlée pour une mesure fiable du rabatement des feux. Contrôle réalisé à la demande de l'auditeur sans détection de défaillance ou d'anomalie.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.		

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



Contrôleur : GRANDY Luc

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES	Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	GRANDY Luc
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038Z7024 <i>Grandy Luc</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL QUIMPER Lotissement d'activité du Grand Guélen Rue Saint 29000 - QUIMPER
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z220
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	1er audit : 19/12/2024 - 2ème audit : 10/02/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET : Les non conformités et les remarques de l'audit précédent ont été corrigées et prises en compte.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

19/12/2025

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY Luc



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BS-785-SL Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 12/08/2011 N° PV : 25012184

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24011626	07/11/2024	RAS
24011641	12/11/2024	RAS
24011656	14/11/2024	RAS
24011670	15/11/2024	RAS
24011687	19/11/2024	RAS
24011702	20/11/2024	RAS
24011709	21/11/2024	RAS
24011722	25/11/2024	RAS
24011732	26/11/2024	RAS
24011739	27/11/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY Luc



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.		

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS	Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY Luc



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION	Non concerné.	CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	<p>2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 4.7.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT(DISPOSITIF D'ECLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIERE) : contrôle réalisé correctement sur la demande de l'auditeur sans détection de défaillance ou d'anomalie.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	<p>2.3.9.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 9.2.1.a.1 Mauvais fonctionnement: le flux d'air doit être contrôlé au niveau des orifices destinés au désembuage du pare-brise, sur toute la largeur du pare-brise : y compris du côté passager. Contrôle réalisé sur demande de l'auditeur sans détection d'anomalie.</p>	NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : GRANDY Luc



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME